

INSTITUT GRAND-DUCAL  
Section des sciences morales et politiques

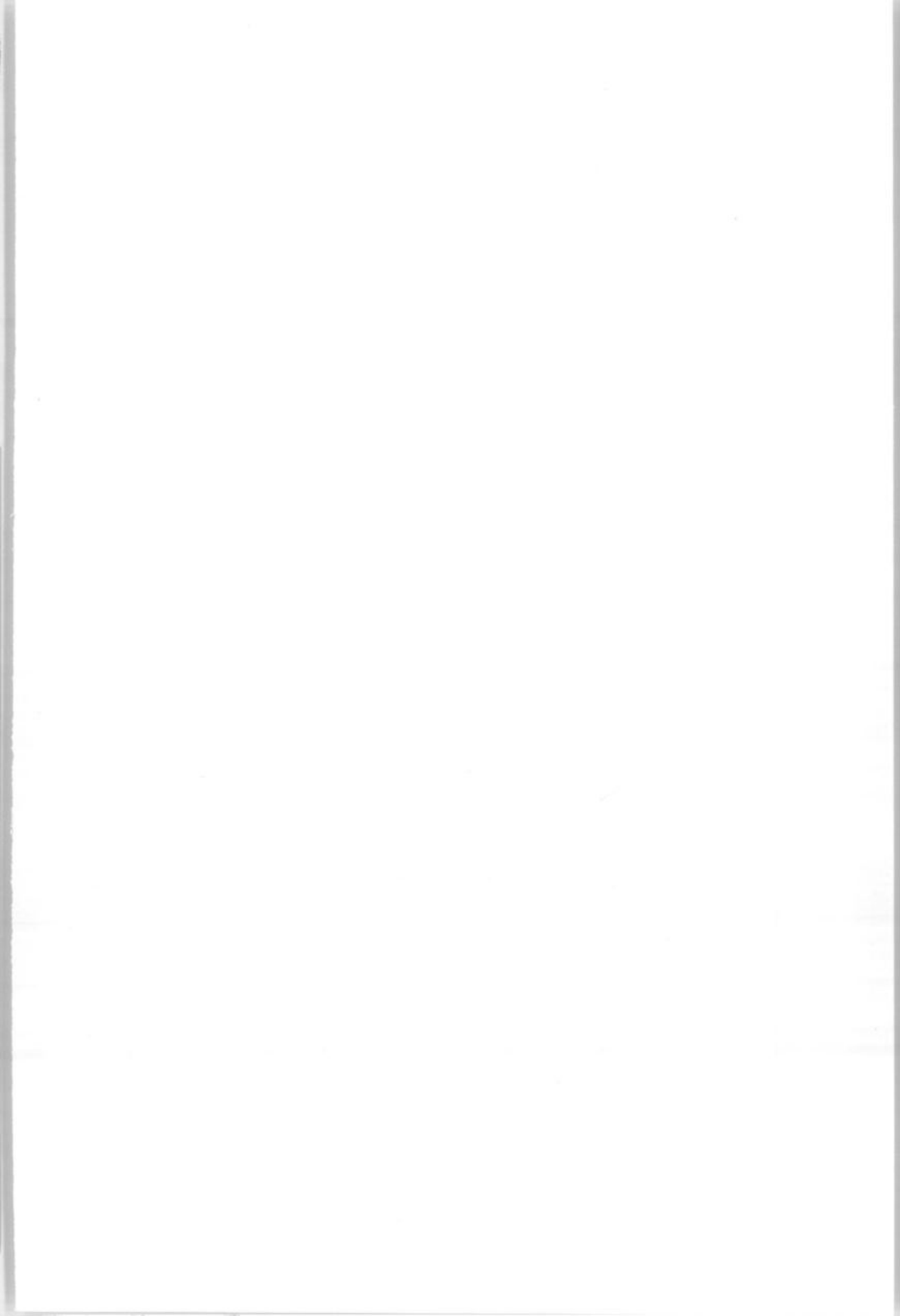
---

Jules Stoffels

Communication faite le 20 mars 1984

La mutation nécessaire  
des petites et moyennes  
entreprises luxembourgeoises

1984



PAROLES INTRODUCTIVES  
DU PRESIDENT EDMOND WAGNER

De nos jours, où l'industrie lourde traverse une crise angoissante, où le nombre des chômeurs s'accroît à un rythme inquiétant, où l'agriculture de la communauté européenne avale des sommes fabuleuses tant pour la production que pour la conservation d'un surplus alimentaire considérable, l'importance substantielle des petites et moyennes entreprises pour l'économie nationale s'impose de nouveau d'une manière impérative à l'attention des experts. Il est vrai qu'en temps de forte expansion, ces mêmes entreprises se maintiennent souvent péniblement dans l'ombre des grosses sociétés industrielles qui leur détournent une main-d'oeuvre attirée par des salaires plus élevés et un emploi apparemment plus sûr. Mais aujourd'hui, les faits nous rappellent sans équivoque que les PME constituent toujours une artère vitale de l'organisme économique d'un pays et qu'en temps de crise elles doivent fournir une contribution irremplaçable au redressement économique et au bien-être social d'une communauté.

Quelle est l'importance des PME dans notre civilisation tertiaire? Quel est surtout l'apport de notre artisanat en voie de concentration et engagé dans

une évolution à la fois qualitative et quantitative depuis 1960? Mais quelle est encore la situation de notre commerce et de notre restauration?

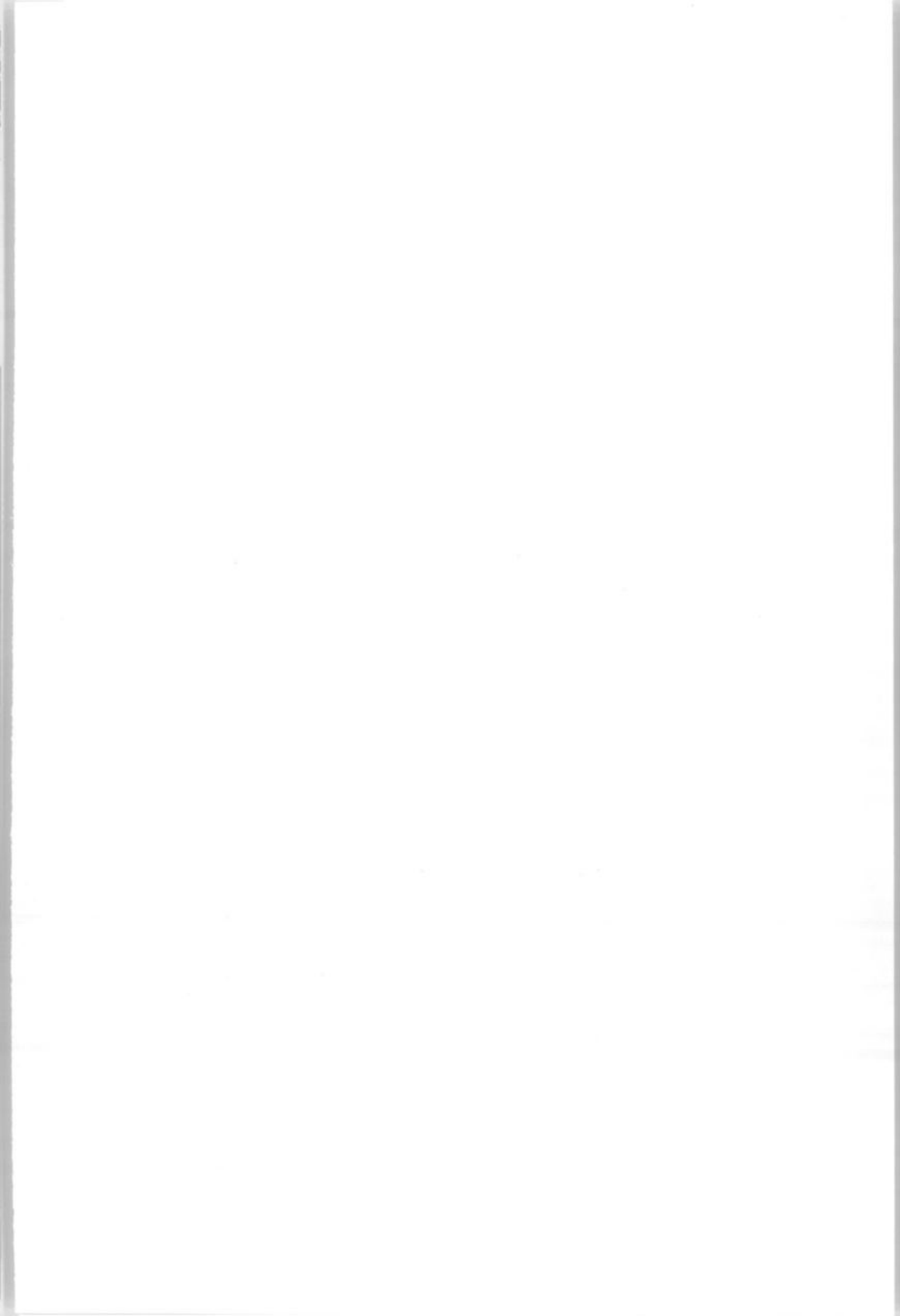
Pouvons-nous apprendre quelque chose des réussites et des échecs des PME dans les pays dominés par des unités supergéantes? La recherche et les initiatives prises par la CEE sont-elles en mesure d'assurer l'avenir des PME? En quel sens les PME doivent-elles s'adapter et se transformer pour assurer leur propre avenir? De quelles mutations d'ordre économique et politique l'évolution et la transformation nécessaires des PME doivent-elles s'accompagner?

Voilà quelques aspects que traitera notre confrère Jules STOFFELS, professeur de sciences économiques et sociales. Comme vous le savez, M. Stoffels a obtenu le grade d'ingénieur commercial à l'Université de Grenoble. Ensuite il a continué ses études à l'Institut des Sciences Politiques à Paris et, en 1948, il y a passé un doctorat en présentant une thèse consacrée à l'Union économique hollando-belgo-luxembourgeoise. En dehors de son enseignement, M. Stoffels a suivi attentivement l'évolution de la situation économique internationale et il a étudié de près les grands problèmes d'une économie en transformation rapide. Membre de la Société des Economistes de Langue Française, M. Stoffels a publié des ouvrages de fond, notamment sur le syndicalisme, le corporatisme, la distribution des biens et le problème de l'énergie. En outre il a publié de nombreux articles remarquables, surtout dans le Bulletin de l'Institut

Solvay (ULB), la Revue Benelux, la "Revue des Affaires Internationales" de l'Institut Polonais des Affaires Internationales, les cahiers de l'ADUSEC et dans le journal "Le Monde".

Il va sans dire que M. Stoffels a assisté à de nombreux congrès scientifiques. Relevons que sa contribution au Congrès des Economistes de Langue Française a été publiée dans la brochure "Travaux du Congrès des Economistes de Langue Française", édition Cujas, Paris.

Enfin, M. Stoffels est aussi un membre actif de notre section. En effet, c'est sa troisième conférence qu'il nous présente aujourd'hui et c'est avec grand plaisir que je lui cède la parole.



## JULES STOFFELS

La mutation nécessaire  
des petites et moyennes entreprises luxembourgeoises

### LES PME ET LA CIVILISATION TERTIAIRE

=====

Au Luxembourg, la population active a évolué comme suit: 134.800 personnes en 1935, 134.300 en 1947, 140.200 en 1970 et 160.960 en 1982. La répartition sectorielle est reflétée par le tableau suivant:

	en %						
<u>Secteurs</u>	<u>1871</u>	<u>1907</u>	<u>1935</u>	<u>1947</u>	<u>1970</u>	<u>1974</u>	<u>1980</u>
Agriculture	60,4	43,2	30,2	26,0	7,5	7,0	5,7
Industrie	20,2	38,4	38,4	39,5	43,5	45,2	38,3
Services	19,4	18,4	31,4	34,5	49,0	47,8	56,0

L'évolution tracée ci-dessus correspond approximativement à la dynamique de la croissance en fonction de celle du progrès technique prévue par C. Clark et J. Fourastié (I). La stagnation relative du secteur industriel luxembourgeois de 1907 à 1935, peut être expliquée en corrélation avec la quote-part exceptionnellement élevée de la population active dans le secteur industriel en 1907 (38,4% au Luxembourg contre 30% aux Etats-Unis et en France), liée au "grand bond" de la sidérurgie à cette époque.

La civilisation tertiaire est souvent identifiée à celle des services. Les PME peuvent être du domaine des services et de l'industrie; elles ne se situent pas forcément dans le secteur tertiaire, cela dans la mesure où ce dernier est caractérisé par la présence exclusive d'entreprises à progrès très faible ou nul.

(I) C. Clark, The conditions of economic progress

Le secteur tertiaire n'est pas en soi générateur de richesse. Son hypertrophie n'est pas le signe du progrès économique (2).

Par ailleurs, la structure du tertiaire n'est pas constante; certains métiers, en état d'assimiler la technologie moderne, quittent le tertiaire pour entrer dans le secondaire, celui de l'industrie ou celui des services évolués.

Pour définir les PME, la complexité du problème oblige de faire abstraction des critères purement qualificatifs. La CEE considère comme PME toutes les entreprises employant jusqu'à 500 personnes.

Le Luxembourg s'est rallié à ce concept. Certains pays ont retenu des définitions spécifiques qui n'ont qu'une portée nationale. En fonction du critère des 500 personnes, il résulte, d'après une liste relatant les principales entreprises luxembourgeoises publiée par le gouvernement luxembourgeois, qu'au 1er janvier 1983, sur un total de 119 entreprises mentionnées, 15 seulement dépassaient le cadre des PME, dont plusieurs appartenant au secteur des services, notamment au commerce de détail, au réseau bancaire et aux transports.

Plus de 90% des entreprises de la CEE rangent dans la catégorie des PME, employant environ 30 millions de personnes, c'est-à-dire 60% du nombre total de la main-d'oeuvre. Le secteur luxembourgeois des "classes moyennes" compte plus de 10.000 entreprises, occupant environ 60.000 salariés, c'est-à-dire 40% de la population active. Au Luxembourg, la valeur ajoutée brute au prix du marché des services et celle des administrations publiques se chiffrait en 1975 à quelque 48% du total de la valeur ajoutée nationale; en 1980 elle était supérieure à 63%, situant le Luxembourg à la quatrième place après le Danemark, les Etats-Unis et la Belgique, sur une liste de 22 nations industrialisées (3)

---

(2) J. Fourastié, Le Grand Espoir du XXe Siècle

(3) Eurostat, Statistique de base de la CEE, Edition  
1983

## L'artisanat luxembourgeois sous le signe de la concentration

=====

L'artisanat et le commerce constituent les branches les plus importantes des "classes moyennes". L'artisanat luxembourgeois comprend les entreprises affiliées à la Chambre des Métiers et dont le patron est détenteur d'un diplôme de maîtrise. En 1982, l'artisanat comptait 3.842 entreprises contre 4.589 en 1974 et 5.732 en 1962. En 1982, l'emploi total s'élevait à 30.188 personnes, soit 21.291 ouvriers, 3.677 employés et 5.220 indépendants et aides familiaux. En 1962, le nombre des ouvriers occupés était de 15.903. La concentration a eu pour effet que le nombre des entreprises sans ouvriers a diminué de 2.670 unités en 1962 à 1.522 unités en 1981 et que la moyenne des ouvriers occupés par entreprise a augmenté sensiblement. L'engouement des étrangers pour l'artisanat est reflété par le fait que le nombre des autorisations d'établissement accordées dans le secteur artisanal à des ressortissants étrangers a augmenté de 124 en 1974 à 179 en 1981, tandis que celui des nationaux a diminué de 328 à 303. Cette désaffection des Luxembourgeois s'explique très mal, compte tenu du développement du chômage des jeunes et du chômage virtuel dans la sidérurgie. En l'occurrence, la disparité entre les impératifs d'ordre économique et la mentalité mal à propos de certaines couches de la population relève, pour une large part, d'une orientation scolaire et professionnelle peu opérante et de la persistance d'un manque de flexibilité structurelle et politique du marché du travail, occulté par les mécanismes de la "division anticrise" et d'autres mesures peu transparentes. Parmi les corps de métiers particulièrement marqués par le développement de la technologie et la concentration, il convient de citer ceux de l'alimentation et de l'habillement, ceux du bois et des métaux.

Nombre de ces entreprises affiliées à la Chambre  
des Métiers

	<u>1960</u>	<u>1981</u>
Alimentation	1028	588
Habillement	1200	264
Métaux	1135	1036
Bois	544	249
Bâtiment	1078	617 (4)

Dans l'alimentation les cas les plus symptomatiques sont ceux des entreprises de boulanger-pâtissier, en régression de 478 à 224 unités, des meuniers (de 45 à 8 unités) et des bouchers (de 428 à 291 unités). Dans l'habillement, le nombre des entreprises de tailleur était tombé de 357 à 50 unités, celui des couturiers de 327 à 64 et celui des cordonniers de 295 à 81. Dans les métiers travaillant les métaux, les entreprises de forgeron avaient chuté de 227 à 77 alors que les mécaniciens-ajusteurs avaient progressé de 211 à 328 entreprises et les électriciens-installateurs de radio et TV de 211 à 266. En ce qui concerne les métiers travaillant le bois, le nombre des menuisiers avait diminué de 515 à 235 unités. Tandis que le nombre des entreprises de la santé avait doublé, celui de la coiffure avait baissé de 560 à 401. Dans le bâtiment, le métier de la peinture était passé de 377 à 205, celui de plafonneur-façadier de 144 à 61.

De 1980 à 1982, malgré la régression évidente du nombre d'entreprises dans de nombreux métiers, on a noté par contre une augmentation importante des ouvriers engagés.

---

(4) Statec, Annuaire statistique, 1982

Evolution par grands groupes de métiers  
du nombre des entreprises et de l'emploi-ouvrier

Groupe de métiers	Nombre d'entreprises			Ouvriers		
	1980	1981	1982	1980	1981	1982
Alimentation	613	598	577	2105	2115	2457
Mode/Hygiène	902	861	832	1595	1575	1762
Mécanique	816	803	757	2899	2961	3093
Construction	1506	1479	1477	13005	13016	13124
Métiers d'art (Imprimerie, photographie etc.)	155	160	159	835	848	781
Autres	26	31	40	79	75	74
(5) Total:	4018	3932	3842	20518	20590	21291

Il meurt plus d'entreprises artisanales  
qu'il n'en est créé

Les PME subissent un brassage permanent. "Bien qu'elles dénotent une remarquable stabilité, elles ne doivent pas avoir le sentiment de permanence qui développait parfois en elles les notions de facilité et de routine. Elles doivent s'habituer à disparaître ici pour réapparaître là suivant un cycle qui est aux Etats-Unis d'environ 25 ans, qui était jusqu'ici en France de 60 à 100 ans, mais qui décroît rapidement. Le patronat transmissible tend donc à disparaître pour faire face à un patronat sélectionné au gré des faits économiques ou de la valeur des hommes." Depuis l'année 1960, où ces phrases furent écrites par L. Gingembre, ancien président de l'Union

(5) Source: Chambre des Métiers  
et Caisse de maladie des ouvriers

Internationale de l'Artisanat et des PME Industrielles et Commerciales, la vie moyenne de l'entreprise s'est réduite à une durée de 12 à 22 ans aux Etats-Unis et de 20 à 25 ans en Europe.

Les entreprises artisanales naissent, vivent et meurent suivant un rythme déterminé par les capacités physiques et professionnelles de leurs dirigeants, l'évolution de la technologie, celles des flux, des forces et des structures économiques et sociales. Certains métiers sortent du domaine des activités à progrès technique faible pour rejoindre les métiers où les industries à grand progrès. La concentration très considérable qui s'est opérée dans l'artisanat luxembourgeois est un fait patent, reflétée par la réduction impressionnante du nombre des entreprises et l'augmentation de la taille et de l'emploi moyens concomitants.

	<u>1962</u>	<u>1974</u>	<u>1981</u>
Nombre d'ouvriers occupés	15.903	19.930	20.590
Nombre d'entreprises	5.372	4.589	3.932
Densité ouvrière moyenne (arrondie)	3	4	5

Le mouvement de concentration est corroboré par le fait que de 1978 à 1981, l'effectif d'ouvriers employés dans les entreprises de 1 à 4 salariés était en régression par rapport à celui de 1978, stagnant dans celles de 5 à 9 unités et très en hausse dans les classes de grandeurs supérieures aux précédentes. De très nombreuses entreprises artisanales ont réussi à s'ouvrir largement au progrès de la technologie de production et de gestion et à contribuer, grâce à leur mutation structurelle et fonctionnelle, à la consolidation et au renforcement de l'économie artisanale dont les performances en matière d'emploi, d'investissement et de valeur ajoutée, nonobstant la mauvaise conjoncture économique, sont absolument remarquables. A signaler également l'apparition fréquente de nouvelles entreprises dont la productivité élevée mérite les éloges.

A l'époque de la nouvelle révolution industrielle en cours, qui concerne de très près les PME, la survie de la plupart des entreprises artisanales est fonction de leur capacité d'innovation et d'adaptation. Le protectionnisme politique ou autre est devenu une gageure. La mutation en fonction des nouvelles technologies n'amène pas forcément les entreprises concernées à sortir du rang des PME basé sur le critère des 500. Il reste cependant à savoir dans quelle mesure la réduction massive du nombre des entreprises artisanales luxembourgeoises a été compensée par le développement simultané, au Luxembourg, d'entreprises de substitution (fabriques de meubles, de confection de vêtements et autres). Le tableau concernant l'évolution par grands groupes de métiers, présenté plus haut, peut cacher des carences en matière d'innovation et l'affaiblissement consécutif de plusieurs corps de métiers parmi les plus représentatifs. Il semble hélas! que bien trop souvent, la réduction s'est opérée par la voie de la disparition pure et simple, plutôt que par la concentration en fonction du progrès technique.

#### Le Commerce et le progrès technique

=====

Suivant le Livre blanc des classes moyennes (vol.I), le nombre des entreprises ayant exercé une activité a évolué comme suit :

#### Nombre d'entreprises ayant exercé une activité

Branche	1974	1975	1976	1977	1978	1979
Total commerce	5302	5225	5178	5182	5220	5248
Commerce de gros y.c.intermédiaires et récupération	1266	1290	1240	1257	1263	1278
Commerce de détail	4036	3935	3938	3925	3957	3970

Les nombres ci-dessus témoignent de la stabilité relative de l'appareil commercial. Une fraction importante des activités commerciales sous revue range dans la catégorie tertiaire à faible progrès technique. L'emploi a progressé constamment.

L'emploi dans le commerce

Unité: Millier

Branche	1972	1973	1974	1975	1977	1978
	<u>Emploi total</u>					
<u>Total commerce</u>	23,4	24,1	24,7	25,1	25,4	25,6
Commerce de gros (y.c.réc. et intermédiaires)	8,8	9,1	9,2	9,3	9,2	9,2
Commerce de détail	14,6	15,0	15,5	15,8	16,2	16,4
	<u>Emploi salarié</u>					
<u>Total commerce</u>	16,7	17,4	18,2	18,7	19,2	19,4
Commerce de gros (y.c.réc. et intermédiaires)	7,4	7,7	7,9	8,0	8,0	8,0
Commerce de détail	9,3	9,7	10,3	10,7	11,2	11,4

L'emploi dans le commerce de détail a connu une progression de 2% en moyenne annuelle tandis que celui dans le commerce de gros a été assez stable. Le nombre des salariés a été en progression constante (+ 2,5% en moyenne annuelle). La progression a été plus forte dans le commerce de détail que dans le commerce de gros. De 10,5% du PIB en 1978, la part totale du commerce avait atteint 11,2% en 1980, dont 5,6% pour le commerce de détail et autant pour le commerce de gros. Dans le commerce de gros, le taux de progression du chiffre d'affaires était tombé de 15,9% en 1979 à 14% en 1980 et à 10% en 1981. La progression du chiffre d'affaires dans le commerce de détail était de 10% en 1980 et de 8,6% en 1981, contre 13% en 1979. Entre 1971 et 1979, la formation brute de capital fixe a connu un taux de croissance annuelle moyen de 11,5%.

Le commerce, la récupération et la réparation dans la  
comparaison internationale (1978)

en % des agrégats  
nationaux

Spécification	Luxbg	RFA	France	Belg.	P.B.	Italie
Valeur ajoutée brute aux prix du marché (hors TVA)	10,8	11,9 <sup>1/2)</sup>	11,6	14,7	12,1 <sup>1)</sup>	12,7
Emploi total	16,9	14,7 <sup>1)</sup>	14,3	15,7	17,9	15,0
Emploi salarié	14,9	13,8 <sup>1)</sup>	13,2	12,0	16,0	8,3
Rémunérations salariées	11,1	11,0 <sup>1)</sup>	--	11,4	12,5 <sup>1)</sup>	7,7

1) Données pour 1976

2) Valeur ajoutée brute au prix du marché y compris TVA

Le taux relativement bas de la valeur ajoutée par le commerce luxembourgeois s'explique par la contribution élevée du secteur bancaire (20,8%) qui, cependant, ne constitue que 4% de l'emploi total. Dans le commerce de détail le nombre des entreprises en activité est tombé de 3.970 unités en 1979 à 3.684 en 1982. La régression est due en partie aux échecs corrélatifs à la crise économique. De 1974 à 1982, le mouvement de concentration s'est accompli essentiellement dans la branche des produits alimentaires (régression de 1773 à 1256 unités). D'autres branches, telles que la distribution des appareils pour l'équipement des foyers, des meubles, des appareils de radio, des objets d'art et de cadeaux,

Source tableaux pages 7,8 et 9: Livre blanc des classes moyennes  
Vol.1,1982

les librairies étaient en progression continue. Le mouvement de concentration dans la distribution des produits alimentaires constitue la preuve que les entreprises à progrès technique élevé ne sont pas exclusivement du domaine du secondaire et que la modernisation de la distribution vaut mieux que le protectionnisme archaïque. L'évolution dans cette branche a eu pour effet que certaines entreprises y ont occupé en 1983 de 1000 à 1600 employés et ne font plus partie des PME et des "classes moyennes".

#### La restauration et l'hébergement =====

D'après le Livre blanc des classes moyennes (Vol. II), le nombre des entreprises ayant exercé une activité a reculé de 2.543 en 1975 à 2.514 en 1979. Dans l'ensemble, le nombre était relativement stable. Tandis que celui des cafés était en régression (-4%), celui des restaurants, des hôtels et des débits de boissons avec spectacles était en hausse (+ 8,5%, respectivement + 3,8% et + 14%). L'emploi total du secteur avait augmenté de 7.274 personnes en 1975 à 7.585 en 1979; celui des salariés de 3.946 à 4.350.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'importance relative de ce secteur dans l'économie luxembourgeoise.

Activité	Valeur ajoutée brute aux prix du marché		Remunération des salariés		Emploi intérieur total		Emploi salarié		Formation brute de capital fixe	
	en millions de francs	en %	en millions de francs	en %	en milliers	en %	en milliers	en %	en millions de francs	en %
<b>Toutes activités</b>										
1975 . . . . .	102 176 <sup>1</sup>	100	54 484	100	157.0	100	132.5	100	24 089	100
1979 . . . . .	153 083 <sup>1</sup>	100	77 097	100	158.1	100	135.3	100	29 627	100
<b>NACE 66</b>										
<b>Restauration et hébergement</b>										
1975 . . . . .	1 914	1.9	775	1.4	7.2	4.6	3.9	2.9	332	1.4
1979 . . . . .	2 750	1.8	1 269	1.6	7.6	4.8	4.4	3.3	347	1.2

<sup>1</sup> Produit intérieur brut aux prix du marché

1)

La part relativement importante de la restauration et de l'hébergement dans l'économie luxembourgeoise repose sur le tourisme et le rôle important du Luxembourg comme centre d'affaires et siège des institutions européennes. A l'exception de quelques entreprises situées essentiellement à Luxembourg-Ville ou dans sa périphérie (occupant de 100 à 130 employés), la faible densité moyenne de l'emploi des entreprises traduit le véritable caractère des PME. En 1979, les 5 grands hôtels comptant plus de 100 chambres, avaient réalisé 17,7% du chiffre d'affaires de la branche hôtelière et 6,1% de la restauration et de l'hébergement.<sup>2)</sup>

Les PME, un élément important de la dynamique de la croissance.

Les résultats d'ordre économique et social des PME, depuis le début de la crise économique à aujourd'hui, constituent un succès

1) Livre blanc des classes moyennes, volume II, 1983

2) Statec, Commentaire des statistiques

indéniable qui contraste vivement avec les déboires de nombreuses unités de grande dimension. En sera-t-il de même dans l'économie de prospérité? En période de récession, la structure des coûts, la formation des prix et l'offre des PME sont nettement plus souples que celles des grandes unités, désavantagées par la lourdeur des frais fixes et la montée des coûts unitaires subséquentement à la réduction de la demande globale. Dans la haute conjoncture, la grande entreprise bénéficie d'économies d'échelle que les PME ne connaissent que partiellement. La fabrication des grandes séries exige des entreprises de forme concentrée. Dans de nombreux secteurs de la vie économique, l'Europe a besoin de spécialisations et de concentration, en un mot, d'entreprises à l'échelle européenne. Les grandes entreprises bénéficieront davantage de leur capacité d'accès à certaines ressources. L'autofinancement, qui constitue fréquemment un facteur déséquilibrant de la conjoncture, peut, lorsqu'il est pratiqué à bon escient et à certains moments de la période d'expansion, avoir des effets positifs sur le volume de la production et de la demande globales. Cependant, la révolution industrielle axée sur le développement des microprocesseurs donne une nouvelle chance à la décentralisation et aux unités de petite dimension. Les PME, qui opposent au patronat du "management" des grandes entreprises un patronat "réel", qui risque ses propres capitaux, pourraient manquer de certaines ressources et du savoir-faire.

#### La réussite des PME au pays des super-grandes unités.

Demain, les PME, à condition de bénéficier d'un environnement approprié, autant que les grandes unités, seront parmi les forces motrices du progrès économique et social. Nombreux sont les faits qui témoignent de la vitalité des PME au seuil de la quatrième révolution industrielle, qui coïncide avec un mouvement ascendant

de longue durée du cycle Kondratieff (1). Un exemple patent est sans doute celui de la reprise économique qui se profile aux Etats-Unis, où nonobstant les taux d'intérêt exceptionnellement élevés et le dollar en vedette, qui constituent un handicap non négligeable pour certains coûts de production et les exportations, le PNB a augmenté de 3,5% en 1983 et le taux de chômage, qui était de 10,7% de la population active en 1982 est revenu à 8,2% un an plus tard, le tout accompagné d'une augmentation des dépenses de ménage. La reprise est due largement aux multiples efforts destinés au relèvement de la productivité des entreprises par le truchement de l'innovation et la diffusion de la technologie de pointe. Ces efforts ne datent pas d'aujourd'hui; ils plongent leurs racines dans un environnement de recherche fondamental et appliqué peu commun, auquel s'ajoute la propension favorable à l'application économique des disciplines scientifiques, une anticipation réaliste de l'éventail des nouveaux produits et services à créer sur la base des principaux axes de la nouvelle révolution industrielle (microélectronique, robotique industrielle, usages industriels du laser, télécommunications, biotechniques, nouvelles matières synthétiques et autres) et le raccourcissement étonnant des délais qui se situent entre l'invention et la commercialisation des produits. La maîtrise de la logistique précitée est renforcée par une capacité d'organisation et de gestion peu commune travaillant pour un marché très vaste et unifié, assortie d'un orgueil national basé sur le concept du "leadership U.S.", contrairement au morcellement de fait, à la désunion et au nationalisme des pays européens.

---

(1) W.W.Rostow, The Fifth Upswing and the Fourth Industrial Revolution, Oxford University

Dès le début des années soixante, la substitution fréquente du "software" au "hardware", l'apparition simultanée de nombreuses PME, caractérisées par leur flexibilité et le goût du risque, ont eu pour effet que de 1969 à 1976, 97% des entreprises américaines, classées dans la catégorie des PME, avaient réalisé 43% du PNB, 64% du chiffre d'affaires de gros, 73% du chiffre d'affaires de détail, 57% du total des services et 76% du total des investissements. Les PME occupaient 58% de la main-d'oeuvre du secteur privé. D'après une enquête de D.L.Birch, du "Massachusetts Institute of Technology", dans un échantillon de 5,6 millions d'entreprises, de 1969 à 1976, les firmes employant moins de 21 personnes, avaient créé 66% de tous les emplois nets tandis que l'ensemble des entreprises employant moins de 500 personnes en avaient 87% à leur actif. De tout temps, les PME ont pris une part très importante dans l'innovation américaine. La "National Science Foundation" a révélé que pour chaque dollar investi dans la recherche, les PME ont accompli 24 fois plus d'innovations importantes que les entreprises occupant plus de dix mille personnes, bien que dans les années soixante-dix, en chiffres absolus, le plus grand nombre des inventions soit à porter au crédit des secondes. Au demeurant, nombre de PME ont réussi à se hisser, dans un temps record, au niveau des grandes unités; ainsi, "Apple Computer" dont le chiffre d'affaires a atteint 335 millions de \$ en 1981 contre 2 millions de \$ en 1977. En 1981, "Apple Computer" a vendu quelque 180.000 ordinateurs. La "Xerox Corporation" employait 593 personnes et réalisait un chiffre d'affaires de 6,7 millions de \$ en 1945; en 1969 elle occupa 55.000 personnes et réalisa un chiffre d'affaires de 1,5 milliards de \$. En 1974, l'emploi se chiffrait à 101.000 personnes et le chiffre d'affaires à 3,6 milliards de \$<sup>1)</sup>. A signaler qu'en 1982, le gouvernement américain a fait adopter le "Small Business Innovation Research Act",

---

1) The Entrepreneurial Rob of Small Business,  
K.W.Chilton,D.P.Hutfield,Economic Impact,1982/2

qui contraint chaque ministère à consacrer une part de son budget à passer des commandes aux PME dès que la dépense dépasse 100 mio de \$.

### L'innovation, une nécessité de survie

---

La dynamique de la technologie qui conditionne intimement le progrès économique et social, est essentiellement fonction des quatre variables suivantes: la fréquence des innovations, les taux de substitution de nouveaux produits aux anciens, la durée nécessaire à la diffusion d'une nouvelle technologie au sein de l'appareil économique et les délais qui s'intercalent entre le moment de l'invention et sa commercialisation. Les moyens qu'une nation peut se créer pour agir favorablement sur les variables ci-dessus, détermineront très souvent sa capacité de croissance et sa puissance économique et politique.

La promotion de la recherche et du développement requiert péremptoirement la mise en place d'une infrastructure de recherche, de diffusion et de mise en application dans laquelle s'intègrent et s'articulent à bon escient l'effort scientifique et technologique, l'esprit de création et d'innovation industrielles et commerciales. Aux Etats-Unis, l'efficacité des universités traditionnelles de recherche a été renforcée par la création des instituts universitaires qui organisent leur recherche sur la base de contrats spécifiques conclus avec l'industrie. Dans un passé récent, dans certains Etats, on a vu apparaître les "building basic blocks" qui allient dans une même filière et dans un même élan la recherche appliquée et sa matérialisation industrielle et commerciale. La "Silicon Vally" en Californie, le "Research Triangle" de la Caroline du Nord et bien d'autres, offrent un environnement d'accueil et de soutien exceptionnellement favorable à l'éclosion des nouvelles techniques. Particulièrement favorable aux PME, le "Research

Polytecnic Institute" offre à certains dirigeants, garagistes, installateurs et autres qui ont des idées en matière d'innovation, un support technologique très spécifique grâce à un séjour sur le campus de l'institut qui constitue un véritable incubateur et qui permet aux intéressés de maximiser leurs chances de réussite (I).

La recherche et le développement sur le plan  
de la CEE et au Luxembourg.

L'Europe morcelée et velléitaire  
-----

Malheureusement, dans la recherche comme dans beaucoup d'autres domaines, les intérêts de la CEE ne sont pas nécessairement identiques à certains intérêts nationaux (2).

Depuis 1974, le Conseil des ministres a décidé "qu'à l'exception des domaines qui touchent à des secrets militaires ou industriels, aucun domaine d'action touchant à la science et à la technologie ne doit être exclu a priori". La décision est du ressort du Conseil des ministres, qui décide sur proposition de la Commission, assistée par le Comité pour la recherche scientifique et technique (CREST) et le Comité européen de la recherche et du développement (CERD). La CEE confie fréquemment à des groupes de chercheurs et à des instituts de recherche nationale des projets spécifiques. Elle contribue à la diffusion de la technologie susceptible de promouvoir la compétitivité des

---

(I) Building R + D on Indigenous Strengths, R.W. Schmitt,  
Economic Impact

(2) La politique de la Recherche de la CEE, Documentation  
Européenne, 5/1980

entreprises européennes et s'emploie à coordonner les efforts de recherche et de développement national dans un esprit et à une finalité communautaire.

La politique de recherche et de développement est orientée dans plusieurs directions: la sécurité des ressources (énergie, matières premières etc.), le maintien de la compétitivité, l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement. En 1979, près de 70% des crédits de recherche ont été consacrés à l'énergie; pendant la même année, seulement 6% sont revenus à la compétitivité des entreprises. Le réseau de transmission des données - Euronet - existe depuis 1980. D'autres institutions de développement et de diffusion sont notamment le "Bureau communautaire de références" (BCR) et récemment le programme "FAST" (Forecasting and assessment in the field of science and technology) qui s'intéresse essentiellement aux trois problèmes suivants: travail et emploi, société d'information et bio-société. A signaler le rôle croissant de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), du Fonds Social Européen et autres en faveur de la modernisation et du développement structurel des PME (I). Parmi les fonds distribués par ces institutions, nombreux sont ceux qui ont trait à l'innovation. Certains services spéciaux de la commission ont contribué à la promotion de divers projets-pilotes concernant l'accès aux capitaux à risque pour de nouvelles entreprises de taille petite et moyenne à vocation technologique et organisé des symposiums pour sensibiliser les autorités, banques et entreprises au développement des techniques nouvelles. En dehors du Parlement européen, le

---

(I) Les actions de la CEE intéressant les PME,  
Manuel pratique, Commission CEE 1983.

Conseil Economique et Social s'est préoccupé de la promotion des PME. Dans son remarquable rapport du 30 mars 1982, le Conseil Economique et Social développe la nature d'un ensemble de mesures indispensables à l'amélioration de l'environnement requis pour la promotion efficace des PME, en particulier leur accès à la technologie moderne et aux innovations en matière de gestion (1).

Malheureusement, l'effort de recherche et de développement de la CEE est nettement inférieur à celui des Etats-Unis et du Japon (1,9% du PIB contre 2,3% aux Etats-Unis; au Japon 2,3 chercheurs pour mille habitants contre 1,1 en Europe). L'effort européen "se pénalise par une dispersion et une duplication des efforts (2)". Les priorités de chaque pays sont très différentes et l'effort de recherche est inégal. En dehors de quelques velléités, nulle part en Europe, nous trouvons une collaboration entre le monde universitaire et l'industrie aussi vaste et profonde qu'aux Etats-Unis, nulle part des centres d'incubation aussi fertiles que ceux relatés plus haut.

A signaler toutefois l'effort soutenu et très diversifié de notre partenaire de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.

En Belgique, le Ministre de la Politique Scientifique, aidé par les Services de la "Programmation de la Politique Scientifique (SPPS) est chargé de la coordination de la politique d'aide générale en faveur des PME, à laquelle participe le Ministre de l'Education Nationale, le Ministre des Affaires Economiques et celui de l'Agriculture. Les actions conduites par les SPPS visent des domaines spécifiques très importants de l'économie belge: économie d'énergie, microélectronique, télé-

(1) Report on the Section for Industry, Commerce, Craft and Services on the Promotion of the Small and Medium-Sized Enterprises Sector in the European Community, Comité Economique et Social, CEE, 1982.

(2) L'Europe en mutation, Michel Godet et Olivier Ruysen, Perspectives Européennes, Commission CEE, 1980.

communications, robots, biotechnique et matières premières. L'ensemble des actions SPPS sont regroupées dans un programme pluriannuel. En Flandre, sous l'impulsion du "Vlaams Economisch Verbond" et de "l' Exécutif de la Région Flamande", a été créé entre autres, la société "Innovi" (principaux actionnaires: Boerenbond, Bekaert, Gevaert, Janssen, Pharmaceutica, Métallurgie Hoboken, Société Générale de Belgique, Investco et autres), chargée de contribuer au transfert aussi rapide que possible des connaissances technologiques des universités vers les entreprises et à l'adaptation de l'outil de production aux nouvelles technologies. D'autres sociétés contribuent à la promotion technologique des entreprises concernées par l'informatique, la robotique, les appareils médicaux, l'agro-industrie, le commerce extérieur et autres. "L'Exécutif Régional Wallon" porte à son actif un nombre impressionnant de réalisations destinées à la promotion des entreprises, en particulier les PME. Le programme "Responsable Innovation Technologique", conçu avec le support des CEE est basé sur le fait que très souvent les PME ont des idées en matière d'innovation mais ne disposent ni du personnel ni des capitaux suffisants pour les réaliser. Le "Responsable Innovation Technologique" (RIT) est un expert chargé d'aider pendant un an l'entreprise (qui ne supporte que 20% de sa rémunération) dans son processus d'innovation (I). A signaler également les zonings de recherche installés avec la collaboration de l'Université Libre de Bruxelles et, plus près de nous, le rôle d'information, d'impulsion et de coordination en matière de formation et de placement en fonction des besoins technologiques spécifiques des entreprises, joué par la Fondation Universitaire Luxembourgeoise, à Arlon.

---

(I) L'Innovation industrielle en Belgique,  
Bulletin d'information de la B.I.L.,no.3, 1983

Les faiblesses de la recherche et du  
développement au Grand-Duché de Luxembourg

D'après une enquête du Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes (1981) sur l'innovation industrielle au Grand-Duché de Luxembourg, il résulte que 25 à 30% des entreprises (catégories manufacturières) établies au Luxembourg peuvent être qualifiées d'innovatrices. L'innovation est une activité peu répandue parmi les entreprises des industries alimentaires, du bois et du meuble en bois. Elle est modeste dans la branche de la construction électrique et électronique. 40% de toutes les entreprises innovatrices se situent parmi les entreprises moyennes, celles qui occupent 100 et 500 personnes et ont eu un chiffre d'affaires entre 100 et 150 mio de Fr par an en 1980; plus de 39% se trouvent parmi les entreprises de 10 à 99 personnes. Plus de 60% des entreprises innovatrices dépendent des marchés extérieurs.

La moitié des entreprises industrielles considérées comme innovatrices n'ont été confrontées aux risques particuliers liés à l'ensemble des tâches de conception, de développement et d'introduction commerciale d'un produit complètement nouveau sur le marché. 1/3 seulement des entreprises innovatrices ont à leur actif des activités de recherche et de développement en coopération avec d'autres entreprises; 10% seulement des entreprises innovatrices dépensent plus de 5% de leur chiffre d'affaires pour la recherche et le développement. Un nombre très faible des entreprises appartiennent à des branches de technologie avancée ou de pointe. Parmi les 41 entreprises qualifiées comme innovatrices, 20 d'entre elles n'avaient déposé aucun brevet pendant cinq années. Les petites entreprises (moins de 100 salariés) constituaient 37% du personnel occupé à la recherche, celles de 100 - 499 salariés

43% et celles de 500 salariés et plus 20%. Dans l'ensemble, l'effort R/D, autant en personnel qu'en termes financiers, à quelques exceptions près, a été faible sinon inconnu des entreprises. 4/5 des dépenses ont été effectuées par les 8 plus grandes entreprises alors que 33% des petites et moyennes entreprises se sont partagé les 20% restants. Le montant total des dépenses R/D représente entre 0,4 et 0,6% du PIB de l'économie luxembourgeoise; l'effort luxembourgeois représente un peu plus de la moitié des efforts du secteur privé des pays industriels concurrents et à peine 1/3 de ce dernier lorsqu'on tient compte du fait que la recherche publique luxembourgeoise (universitaire) est totalement absente ou de faible envergure. 84% des répondants affirment que l'environnement technologique est mauvais ou insuffisamment approprié à l'innovation, 56% des entreprises considèrent leur capacité financière comme étant insuffisante, 27% invoquent l'inadéquation de leur capacité technique et 16% pensent que leur capacité organisationnelle ne permet pas de mener à bien leurs efforts d'innovation. Environ la moitié des répondants accusent un manque de possibilité de recourir à des conseils en gestion et en marketing.

L'enquête a fait ressortir l'urgente nécessité d'une politique en faveur de l'innovation industrielle, basée essentiellement sur la nécessité d'augmenter le nombre des entreprises innovatrices, en particulier au sein des PME occupant moins de 100 personnes (I).

---

(I) L'Innovation Industrielle au Grand-Duché de Luxembourg, Structure, Comportement, Performance, Ministère de l'Economie et des Classes Moyennes, 1982

La plupart des aides accordées au titre de la  
loi-cadre se situent en dehors de la R/D et de  
l'innovation

Les aides accordées en fonction de la loi-cadre des classes moyennes du 29 juillet 1968 aux PME sous forme de bonifications d'intérêts, de subventions en capital, de primes d'apprentissage, de primes d'épargne de premier établissement et de dotations aux mutualités ont atteint des chiffres impressionnants. Malheureusement, les sommes demandées et accordées au chapitre de l'assistance technique étaient franchement insignifiantes. Parmi les instruments mis en oeuvre depuis 1973 destinés à soutenir la politique de diversification industrielle, figure l'élaboration d'un programme d'encouragement à l'innovation. Depuis 1981, les entreprises peuvent bénéficier de crédits budgétaires du Ministère de l'Economie pour financer leur R/D. Ces crédits concernent les études de faisabilité technique et de viabilité économique, les projets de R/D incluant la conception, la fabrication et les essais de prototypes de petites séries. Un règlement grand-ducal du 8 février 1983 autorise la SNCI à accorder des prêts à l'innovation. La loi du 21 décembre 1981 concernant le budget des recettes et des dépenses a introduit un régime d'amortissement dégressif en faveur des équipements utilisés en matière de recherche. Enfin, la création d'un service d'encadrement logistique (information, transfert de techniques, assistance technique et administration) est actuellement en discussion avec les associations et chambres professionnelles concernées (I). Les mesures gouvernementales prises depuis 1981 en faveur de la R/D s'avéreront certainement plus utiles et opérantes du fait qu'elles sont liées plus intimement à

---

(I) Paul Helminger, Diversification et innovation  
industrielle au G.D. de Luxembourg

l'objet poursuivi et qu'elles essaient d'embrasser le cycle complet de la recherche et du développement, depuis la phase initiale de la conception jusqu'à la commercialisation du produit.

La mutation des PME doit être  
accompagnée d'autres mutations d'ordre économique  
et politique

En ce qui concerne la politique luxembourgeoise en matière de R/D, il faut faire les observations suivantes:

1) Certaines mesures prises et spécialement la création possible de l'encadrement logistique en discussion resteront très en retard par rapport à celles déjà pratiquées dans de nombreux pays industrialisés.

2) Leur efficience restera bien en-deçà de celle des infrastructures promotionnelles très complexes et coûteuses de la plupart des pays engagés dans le marathon de la R/D. Les capacités d'ordre scientifique et financier, qu'il s'agisse de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, de la coopération université-industrie, nous font largement défaut.

3) Nonobstant les contingences restreignantes de nos moyens, nos chances de réussite se profileront davantage dans le secteur des PME, pour lesquelles la mise en oeuvre d'une infrastructure logistique de promotion requiert des moyens plus modestes et des articulations moins complexes. La création, si possible en coopération avec d'autres pays et l'appui de la CEE, de certains incubateurs de recherche et de formation, en vue de certains objectifs spécifiques en rapport direct avec la création et la modernisation d'entreprises, la formation de recyclage des chefs d'entreprise et de la main-d'oeuvre en fonction de la qualification impliquée par la 4e révolution industrielle, consti-

tuent, à présent, des objectifs que nous ne pouvons pas manquer de réaliser.

Les temps sont révolus où une ou plusieurs grandes entreprises étaient en mesure d'assurer le PIB nécessaire à notre existence. Désormais, c'est davantage notre propre know-how et notre environnement technologique en état de matérialiser et de commercialiser les nouveaux brevets, qui importent. Dans ces conditions, les efforts luxembourgeois, matériels et humains en faveur de la R/D ont une signification et une importance toute particulière. C'est en partie dans nos efforts d'aujourd'hui que nous lisons notre situation de demain.

4) Compte tenu de la nature et du degré élevé de l'intégration nécessaire de notre économie nationale dans le monde des échanges internationaux (pauvreté en matières premières, en énergie et autres), compte tenu également des incertitudes qui planent sur la capacité d'exportation de notre sidérurgie, la politique d'innovation s'adressera prioritairement à celles des PME susceptibles de contribuer au développement de nos exportations.

5) Un changement de mentalité doit s'opérer auprès de tous ceux qui sont en état de contribuer à la réussite nécessaire. Il ne faut plus, désormais, considérer les PME comme l'instrument d'une politique de classe et d'en demander la protection à des fins d'ordre purement sociologique ou politique. Dans l'économie mondiale de demain, au protectionnisme lié à des motivations périmées, doit faire place l'émancipation de l'entreprise grâce à la maîtrise des mutations incessantes d'ordre technologique et économique.

Nombre de nos PME continuent à programmer leur activité exclusivement sur la base de flux économiques propres à notre marché national et oublient les réalités potentielles inhérentes aux marchés extérieurs, notamment celui de la "grande région Sarre-Lorraine-Province belge de Luxembourg-Luxembourg (Gr.D.). Certains métiers et certaines branches de notre commerce de gros pourraient se développer bien davantage en se plaçant résolument dans ce nouveau contexte.

La mentalité du "chacun pour soi" et du cloisonnement doit faire place à celle de la coopération inter-entreprises et à une meilleure articulation entre les entreprises privées et les services publics. De nos jours, la lutte contre le chômage structurel et frictionnel requiert une formation professionnelle orientée par une vision prospective dynamique, basée sur des moyens pédagogiques adéquats, une recherche-action permanente qui exige la collaboration ponctuelle et méthodique de l'ensemble des ministères, offices et chambres représentatives concernés par le développement économique, l'emploi et la formation (I). Le renforcement de la coopération entre les "Instituts Supérieurs de Technologie" de la "grande région", rentabiliserait davantage l'effort de chacun. L'orientation professionnelle, l'organisation des travaux scolaires, les programmes et les examens devraient s'ouvrir davantage à la psychotechnique." Si nous avons consacré à la conquête de notre moi le dixième des efforts que nous avons donnés à la conquête de la nature, quels progrès n'eussions-nous pas accomplis dans cet ordre et dans tous les ordres du devoir et de l'action, qui dépendent de celui-là!"

---

(I) Fondation Universitaire Luxembourgeoise, Arlon.  
Formation Professionnelle et Emploi dans la Province  
Belge de Luxembourg, 1981

écrivait Jacques Chevalier, dans la revue "L'Education", en mars 1936. Un demi-siècle plus tard, en dépit de l'élargissement du champ des applications de la psychotechnique, trop souvent hélas, la sélection des chefs d'entreprises en général, et en particulier ceux des PME, se fait en dehors des critères d'aptitudes professionnelles et humaines, qui doivent être celles des chefs d'entreprises à l'époque actuelle.

L'incompétence professionnelle et les carences du profil mental et moral ont été très souvent à l'origine des nombreuses faillites et banqueroutes que nous avons enregistrées pendant la crise économique en cours.

Il faut se départir de l'empressement exagéré suivant lequel la technologie ou les PME peuvent tout faire. Parmi les économistes et sociologues très favorables aux PME, il faut citer, sans doute, le Suisse J.Ch.Sismondi qui, dans la première moitié du 19e siècle, a reproché au libéralisme la paupérisation et les crises économiques dues à la séparation du travail et de la propriété, au développement exagéré du machinisme, à la concentration et à la concurrence. Pour Sismondi, l'équilibre économique rétabli par la crise ne s'opère que par une "effroyable souffrance" et d'innombrables séquelles ruineuses. Pour Sismondi, l'effet immédiat des machines c'est de jeter les ouvriers sur le pavé, c'est d'accroître leur concurrence mutuelle et de faire baisser les salaires, c'est de diminuer la consommation et faire baisser la demande globale. Sismondi pense qu'avec une propriété uniformément répartie et une augmentation à peu près générale des revenus, il y aurait aussi une certaine uniformité dans l'accroissement de la demande, donc moins de déséquilibre général.

(I).

---

(I) J.Ch.Sismondi, Nouveaux Principes  
d'Economie Politique

Il n'est pas certain, à priori, qu'une politique économique et sociale à l'instar de celle pratiquée aux Etats-Unis et au Japon, constitue une clef de réussite absolue pour l'Europe où l'on assiste depuis quelque temps à une véritable crise de conscience. Celle-ci ressemble, dans une certaine mesure, à celle que l'Europe a connue pendant la crise économique et politique des années trente.

Au point de vue politique d'abord, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur la valeur réelle des méthodes parlementaires en usage. Dans un capitalisme marqué par l'influence des grandes unités économiques, n'est-il pas trop facile aux sociétés les plus puissantes d'acquiescer au Parlement les appuis nécessaires pour obtenir telle ou telle législation favorable à leurs intérêts? Les partis politiques représentent-ils encore vraiment des idées, ne sont-ils pas plutôt de plus en plus des serviteurs de clans? Les Parlements n'acceptent-ils pas trop souvent d'abdiquer une partie de leurs pouvoirs en matière de législation au profit des gouvernements procédant par décrets ou arrêtés par des synarchies tripartites ou autres? A la crise du régime parlementaire, s'ajoutent fréquemment les scrupules concernant la valeur des principes économiques en vigueur. L'abondance des richesses est-elle vraiment un idéal pour la civilisation humaine? Les crises économiques constituent la preuve que l'abondance de la production n'est pas forcément un remède à la misère et que, très souvent, elle peut être la cause d'une misère de fait; c'est à cause de l'excès de la production que certains producteurs ne peuvent plus vendre ni donc acheter ce dont ils ont besoin, ni même payer leurs dettes. C'est à cause de l'abondance encore que des masses de travailleurs sont chassés des usines et vivent la vie lamentable de chômeur, perdant peu à peu la technique de leurs métiers et

même l'habitude et le goût de travailler. D'aucuns pensent que la surabondance est due au machinisme et à la technologie qui exproprient peu à peu l'homme de son travail et le poussent au délabrement physique et moral.

Déjà, pendant les années trente, années de troubles économiques et politiques, un grand nombre de penseurs ont opposé à la civilisation quantitative, celle que l'on disait correspondre à l'idéal des économistes, une civilisation plus respectueuse des valeurs intellectuelles et morales de l'homme. Ainsi, Georges Duhamel, qui s'en prit à la civilisation mécaniste, très répandue aux Etats-Unis, qui se traduit à ses yeux par une tyrannie de plus en plus accusée de la machine, par une standardisation générale et la disparition des individualités (I). Si, Henri Bergson, dans "Les Deux Sources de la Morale et de la Religion", se montre favorable au progrès technique, il affirme en même temps que le corps de l'humanité risque d'être démesurément agrandi par les techniques. Pour Bergson, un accident d'aiguillage a détourné le machinisme de réaliser son essence mystique, le précipitant sur la voie au bout de laquelle sont le bien-être exagéré et le luxe pour un certain nombre plutôt que la libération pour tous. L'abondance des biens lui paraît souhaitable mais non suffisante. Pour assurer le vrai progrès il faut un supplément d'âme et une pensée organisatrice adéquate. D'autres penseurs acceptent l'idée d'un progrès technique nécessaire, mais accusent le manque d'organisation économique existant.

---

(I) Henri Bergson, Les Deux Sources de la Morale et de la Religion

Un siècle et demi après la parution des ouvrages de Sismondi, certains de ses griefs, notamment celui de la séparation du capital et du travail, celui de la rigidité structurelle des grandes entreprises, les intérêts souvent discordants entre le management et l'actionnariat, les crises économiques et la paupérisation absolue ou relative n'ont pas disparu. Cependant, la substitution systématique des PME aux grandes unités dans le but notamment de faire obstacle à l'épanouissement du progrès technologique, n'est ni souhaitable ni réalisable. L'explosion démographique des pays en voie de développement, la satisfaction des besoins dans le domaine de la santé et de la culture, la raréfaction croissante de certaines ressources naturelles exigent péremptoirement le développement de la recherche et de l'innovation non seulement dans le chef des grandes mais encore et surtout dans celui des PME. Dans la course à la productivité déclenchée par les Américains et les Japonais, le recours croissant à la technologie est une nécessité, cela d'autant plus que l'effort européen dans le domaine de la recherche et du développement est resté nettement inférieur à celui de ses concurrents. Par ailleurs, quelle que soit l'urgente nécessité de lutter contre les nuisances d'ordre écologique engendrées par le machinisme et de les inclure dans le coût économique, la "politisation" extrême et systématique des problèmes écologiques ne contribue en rien au développement des PME et à l'amélioration du coût et de la qualité de la vie.

Cependant, si la mutation technologique des entreprises est une nécessité absolue, leur réussite sur le plan économique et social requiert indubitablement une mutation profonde du système économique qui leur sert de support. Le problème économique et social repose sur un ensemble de facteurs qui relèvent tantôt des flux proprement dits (multiplicateur, accélérateur), de certaines forces extérieures et des structures.

La propension favorable au progrès technologique est, parmi bien d'autres, sans doute la force extérieure la plus opérante. Pour maximiser les effets positifs et pour minimiser les effets négatifs du développement technologique, il faut améliorer la politique des flux et celle des structures, assouplir à bon escient le système économique et le régime politique. Ainsi, par exemple, l'inflation par les coûts, qui constitue le plus souvent un obstacle majeur au développement de la croissance, devrait être combattue par une politique destinée à atténuer les rentes et les quasi-rentes économiques (rente du sol en rapport avec la spéculation foncière, prix de vente et profits élevés dus aux situations quasi-monopolistiques et autres) et non seulement par la réduction des revenus des salariés, dont la consommation anticipée par de nombreux chefs d'entreprise, détermine très largement le volume des investissements et de l'emploi.

Dans l'économie moderne, marquée par la rigidité des facteurs liés à la concentration et au développement des structures quasi-monopolistiques, il n'est pas possible que l'Etat, à défaut d'une véritable programmation, puisse orienter valablement les flux et les forces économiques en fonction des impératifs de la croissance et de la conjoncture. A présent, "les variations des prix et des coûts, sont les sanctions, dans un jeu économique qui n'est pas suffisamment éclairé" (I). En ce qui concerne la politique économique de la CEE, les projections macro-économiques sont le résultat d'une juxtaposition, raisonnée certes, mais non complètement intégrée de projections nationales établies séparément. Les conséquences de ces insuffisances ont été particulièrement lourdes pour la sidérurgie, compte tenu du caractère très capitalistique de ce secteur.

---

(I) André Piattier, Le Cycle dans le Développement

D'après la Commission de la CEE, pour améliorer les programmes économiques à moyen terme, les perspectives sectorielles exigent la concertation dans un cadre plus vaste, celui de l'OCDE ou de l'ONU. Pour contribuer à une telle concertation il faudrait que la commission soit disposée à y entrer avec tout l'apport d'un appareil d'information, d'analyse et de prévision (I). Si, du fait de leur souplesse d'adaptation, les PME sont moins éprouvées par l'absence d'une véritable programmation globale que les entreprises de grande dimension, il n'en reste pas moins qu'une concertation plus vaste et plus profonde s'impose, ne serait-ce que sur le plan de la "grande région" Sarre-Lorraine-Province belge de Luxembourg-Luxembourg (G.D.), qui constitue le champ d'activité de très nombreuses PME.

A présent, plus que jamais, la mutation technologique des entreprises doit être assortie d'une mutation économique et politique concertée sur le plan national et international, en fonction des impératifs de la dynamique de la croissance, où la richesse n'est pas une finalité en soi mais un moyen au service de l'homme et d'une morale édifiante.

Jules STOFFELS

---

(I) Claude Crusson, Face aux défis - un plan pour l'Europe  
Perspectives européennes, Commission des CEE.



